



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Lettre circulaire
CR/300

Le 22 avril 2009

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: Résolution **80 (Rév.CMR-07)**

A l'attention du Directeur général

Madame, Monsieur,

A sa 50^{ème} réunion (16-20 mars 2009), le Comité du Règlement des radiocommunications a étudié son mandat au titre de la Résolution **80 (Rév.CMR-07)**, en vue d'examiner et de revoir des projets éventuels de recommandation et de disposition établissant un lien entre les procédures officielles de notification, de coordination et d'enregistrement des réseaux à satellite et les principes énoncés dans l'article 44 de la Constitution et au numéro **0.3** du Préambule du Règlement des radiocommunications. Le Comité est arrivé à la conclusion que les procédures officielles de notification, de coordination et d'enregistrement visées au point 2 du *décide* de la Résolution **80** concernaient les Articles 9 et 11 ainsi que les Appendices **4, 5, 30, 30A** et **30B** du Règlement des radiocommunications et la Résolution **49 (Rév.CMR-07)** et que tous les principes énoncés dans l'article 44 de la Constitution et au numéro **0.3** du Préambule du Règlement des radiocommunications devaient être pris en compte.

En outre, le Comité a reconnu que les travaux bénéficieraient des contributions des administrations et des études qui doivent être effectuées au titre du point 1 du *décide* de la Résolution **80 (Rév.CMR-07)**. A cet égard, et compte tenu de la complexité de la tâche à accomplir, votre Administration souhaitera peut-être, conjointement avec d'autres administrations, contribuer dès que possible à ces études et soumettre au Comité des contributions pertinentes sur ce sujet.

Le Comité poursuivra ses travaux relatifs à la Résolution **80 (Rév.CMR-07)** sur la base des contributions éventuelles soumises par les administrations et les membres du Comité.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

Place des Nations
CH-1211 Genève 20
Suisse

Téléphone +41 22 730 51 11
Téléfax Gr3: +41 22 733 72 56
Gr4: +41 22 730 65 00

Télex 421 000 uit ch
Télégramme ITU GENEVE

E-mail: itumail@itu.int
<http://www.itu.int/>